

REÇU LE

24 OCT. 2023

MAIRIE DE DISTROFF

RE: MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLU DE DISTROFF

ARS-GRANDEST-DT57-VSSE <ARS-GRANDEST-DT57-VSSE@ars.sante.fr>

lundi 23 octobre 2023 à 17:27 réception

À : mairie.distroff@orange.fr

Cc : Hélène (ARS-GRANDEST) , Maimouna (ARS-GRANDEST) , Hélène (ARS-GRANDEST) , Aurélie (ARS-GRANDEST)

➡ vous avez transféré ce message

Bonjour,

Par courrier en date du 30 août 2023 (reçu le 04 septembre 2023 dans nos services), vous avez sollicité l'avis de l'ARS sur le projet de modification simplifié n°2 du plan local d'urbanisme de la commune de Distroff.

J'ai l'honneur de vous faire part des observations suivantes:

- le projet est situé en dehors de tout périmètre de protection de captages d'eau destinée à la consommation humaine,
- le projet n'appelle pas de remarques particulières.

Cordialement,

Aurélie DI TOMMASO

Milieux Extérieurs - Urbanisme - Baignades

Délégation Territoriale Moselle

Service territorial de veille et sécurité sanitaires et environnementales

Tél : 03.87.37.56.44 / 06 26 41 48 03

grand-est.ars.sante.fr

[f @ARSGrandEst](#) [t @ars_grand_est](#) [v Agence Régionale de Santé Grand Est](#)



De : Mairie de Distroff <mairie.distroff@orange.fr>

Envoyé : mercredi 6 septembre 2023 15:56

À : ARS-GRANDEST-DT57-VSSE <ARS-GRANDEST-DT57-VSSE@ars.sante.fr>

Objet : MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLU DE DISTROFF

[Attention] : Ce courriel provient de l'extérieur des ministères sociaux. Ne cliquez pas sur les liens et n'ouvrez pas les pièces jointes à moins de connaître l'expéditeur et de vous assurer que le contenu est sûr.

Bonjour,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous le lien de téléchargement de la notice de notre Modification Simplifiée n°2 de notre PLU.

<https://we.tl/t-CUCuDbGUST>

Vous en souhaitant bonne lecture

Cordialement,

Adélaïde KLESPER